

Gilbert-Luc Devinaz: Violation du territoire souverain de l'Arménie par l'Azerbaïdjan



Pour M. [Gilbert-Luc Devinaz](#), Président du Groupe d'amitié France-Arménie, l'escalade de la violence doit cesser immédiatement.

Jeudi 15 septembre 2022

À la suite des événements survenus le 12 septembre 2022, M. Gilbert-Luc Devinaz (SER - Rhône), président du groupe d'amitié France-Arménie du Sénat, a estimé qu'un échelon a été franchi dans la gravité des violations du cessez-le-feu conclu le 9 novembre 2020 entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie : le territoire souverain de l'Arménie a été violé par les forces azerbaïdjanaises, causant des dizaines de morts de part et d'autre.

Pour le président du d'amitié, "seul le multilatéralisme permettra de conduire les parties de s'entendre pour établir, sur des bases solides, la paix dans cette partie du Caucase, qui bénéficiera à l'ensemble des populations de cette grande et magnifique région".

M. Gilbert-Luc Devinaz estime que le Groupe de Minsk chargé de la médiation dans ce conflit et qui accompagne l'Arménie et l'Azerbaïdjan depuis 1992 est incontournable pour parvenir à un règlement durable du conflit, accepté par les deux parties, et ce, malgré les difficultés actuelles de la coprésidence France - États-Unis - Russie.

Le processus de paix doit être accompagné par la communauté internationale. La France a saisi le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies, et l'Union européenne poursuit sa médiation.

Les populations des territoires frontaliers du Haut-Karabagh doivent pouvoir vivre chaque jour en toute sécurité et quiétude. Combien de vies seront encore sacrifiées avant que la raison prévale et la paix établie dans cette région.

Une fois encore, une fois de plus, le Haut-Karabagh rappelle tragiquement à la communauté internationale la non résolution de ce trop vieux conflit.

Source :

 **Hervé Marseille**

Président du Groupe Union Centriste

Sénateur des Hauts-de-Seine